



Ceci n'est qu'une première approche, chacun des points ici abordés pouvant donner lieu à discussion.

Ainsi : est-il judicieux de parler de démembrements de propriété ? Ou de distinguer ainsi les droits réels des droits intellectuels ?

Les obligations font-elles partie du patrimoine ? Les droits de créances en font-ils partie ? Ou seulement la valeur qui en résulte ?

Inclut-on dans le patrimoine les droits ? Les biens ? Les deux ? ETC

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, seront abordées au cours des CM et des TD.